

Extraits de son article « Egalité des places, égalité des chances », issu de la revue *Etudes*, janvier 2011.



L'égalité des places

La première des conceptions de la justice sociale est centrée sur les places qui organisent la structure sociale, c'est-à-dire sur l'ensemble des positions occupées par les individus, que ceux-ci soient des femmes ou des hommes, des « cultivés » ou des « moins cultivés », des jeunes ou des moins jeunes... Cette représentation de la justice sociale invite à réduire les inégalités de revenus, de conditions de vie, d'accès aux services, de sécurité qui sont associées aux positions sociales occupées par des individus bien différents sous de nombreux aspects : les qualifications, le sexe, l'âge, le talent... L'égalité des places cherche à resserrer la structure des positions sociales sans faire sa priorité de la circulation des individus entre les diverses places inégales, comme le montre le modèle scolaire de Jules Ferry visant à offrir une éducation élémentaire et émancipatrice à tous, mais certainement pas à donner les mêmes chances de promotion à tous les enfants. Pour le dire d'un mot, il s'agit plus de réduire l'écart des conditions de vie et de travail entre les ouvriers et les cadres que de promettre aux enfants d'ouvriers qu'ils auront autant de chances de devenir cadres que les enfants de cadres eux-mêmes. Dans cette conception, c'est d'abord dans les conditions de travail et les salaires que se constituent et que se réduisent les inégalités sociales.

Ce modèle de justice se heurte aujourd'hui à de nombreuses critiques. Il semble beaucoup moins solide quand les forts taux de croissance ne sont plus là et quand la mondialisation des échanges met en concurrence les systèmes fiscaux et les systèmes de protection sociale nationaux. On lui reproche notamment d'avoir développé un Etat Providence corporatiste dans lequel chacun défend sa position et ses avantages acquis.

L'égalité des chances

La seconde conception de la justice, celle qui s'impose progressivement aujourd'hui, est centrée sur l'égalité des chances offerte à tous d'occuper toutes les places en fonction d'un principe méritocratique. Dans ce modèle, la justice commande que les enfants d'ouvriers aient les mêmes chances que les enfants de cadres de devenir cadres à leur tour sans que l'écart de position entre les ouvriers et les cadres soit en jeu. Dans ce cas, les inégalités sont justes puisque toutes les places sont ouvertes à tous. Chaque individu a le devoir de faire valoir son mérite afin d'optimiser ses chances. S'il réussit, tant mieux pour lui ; s'il échoue, tant pis pour lui.

L'égalité des chances change profondément les représentations de la société. Aux classes sociales se substituent des groupes définis par les discriminations qu'ils subissent en raison de leur « race », de leur culture, de leur sexe et de leurs « handicaps »...

Ce modèle de justice peut aussi être critiqué. D'abord, il ne semble pas que l'égalité des chances réduise les inégalités sociales. De plus, la définition des injustices en termes de discrimination engage un mécanisme de concurrence des victimes qui ont intérêt à « exhiber » leurs discriminations afin de bénéficier de politiques spécifiques.

Priorité à l'égalité des places

Le fait que nous voulions à la fois l'égalité des places et l'égalité des chances ne nous dispense pas de choisir l'ordre de nos priorités, car ce n'est, par exemple dans le domaine scolaire, pas exactement la même chose d'améliorer la qualité de l'offre scolaire dans les quartiers défavorisés, ou d'aider les plus méritants des élèves défavorisés afin qu'ils aient l'opportunité de rejoindre l'élite scolaire et sociale. Si je défends la priorité de l'égalité des places, c'est parce qu'elle est sans doute la meilleure manière de réaliser l'égalité des chances. Si les chances sont définies comme la possibilité de circuler dans la structure sociale, d'en franchir les échelons, soit pour les monter, soit pour les descendre en fonction de son mérite et de sa valeur, il semble évident que cette fluidité est d'autant plus grande que la distance entre les places est resserrée, que ceux qui montent n'ont pas trop d'obstacles à franchir et que ceux qui descendent ne risquent pas de tout perdre.